



ArGiLe  
Institut de géographie et durabilité  
Mouline-Géopolis  
CH-1015 Lausanne

## Fonds de soutien ArGiLe – formulaire 1 enregistrement

### 1 - Informations personnelles sur le/la requérant·e au Fonds de soutien ArGiLe

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA / ville :

E-mail UNL :

Orientation Master :

Directrice ou directeur de mémoire :

---

### 2 - Mémoire

Titre (provisoire) :

Lieu/x terrain :

Date/s estimée/s du/des terrain/s :

Date estimée de la défense du mémoire :

Veuillez ajouter en pièce jointe un document (Word ou PDF) contenant les chapitres suivants :

1. Un résumé de la **problématique du mémoire** (max. 200 mots)
2. Une description des **méthodes utilisées** dans le cadre du mémoire (max. 300 mots)
3. Vos **motivations personnelles** pour ce mémoire, "pourquoi ce sujet de mémoire ?" (max. 200 mots)

### 3 - Estimations des coûts liés au mémoire

Veillez indiquer ici une estimation des apports financiers et des frais liés à la réalisation du mémoire (conversion en CHF si nécessaire). Vous pouvez demander à ArGiLe une aide comprise entre 100.- et 500.- ; le comité d'attribution peut fournir une somme inférieure ou supérieure.

**Important : veuillez conserver une copie des justificatifs de paiement pour toutes vos dépenses. Seuls les montants avec justificatifs sont pris en compte.**

Libellés (détailler svp)	Vos revenus	Vos dépenses
Frais de transport		
1.		
2.		
3.		
4.		
Frais de logement		
1.		
2.		
3.		
Achat/location de matériel ou analyses		
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
Apports personnels		
1.		
2.		
Bourse externe		
1.		
2.		
Financement via projet de recherche		
1.		
2.		
Autre		
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
Fonds de soutien ArGiLe (entre CHF 100.- et 500.-)		
<b>Totaux</b>		

Je confirme avoir pris connaissance du règlement du Fonds de soutien ArGiLe, disponible à la fin du présent formulaire.

Lieu et date :

Signature<sup>1</sup> :

<sup>1</sup> Le comité d'attribution se réserve le droit de demander un complément d'information.

## Fonds de soutien ArGiLe – règlement, dès le 24.02.2022

L'Association des Géographes de l'Université de Lausanne (ArGiLe) a pour but de promouvoir la géographie et de favoriser les travaux et publications de ses membres. C'est pourquoi l'ArGiLe met à disposition de ses membres un fonds de soutien au travail de mémoire en faveur des étudiant·e·s inscrit·e·s en master en sciences en géographie à la Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE) de l'Université de Lausanne (UNIL).

### Conditions générales

- L'ArGiLe met à disposition une somme maximale de CHF 2500.- pour l'année civile.
- Le Fonds de soutien ArGiLe est utilisé uniquement dans le cadre du mémoire de master.
  - Le Fonds permet de rembourser :
    - Logement sur place.
    - Frais de transports sur place, spécifiquement liés à l'objet d'étude (p.ex. location d'un véhicule pour transporter du matériel d'étude ; transport pour récolte de données dans plusieurs endroits du pays).
    - Frais de terrains (p.ex. analyses en laboratoire).
    - Frais d'enquête (p.ex. envois multiples de questionnaires).
  - Le Fonds **ne** permet notamment **pas** de rembourser :
    - Frais de repas.
    - Transport jusqu'au pays d'étude.
    - Frais annexes (p.ex. vaccinations, tests de santé, visas, assurances, etc.).
- Le/la requérant·e peut bénéficier d'une somme entre CHF 100.- et CHF 500.- une fois le mémoire défendu et l'obtention d'une note de 4 ou plus.
- Le/la requérant·e est inscrit·e à l'un des masters en sciences en géographie au sein de la FGSE à l'UNIL.

### Processus pour bénéficier du Fonds de soutien ArGiLe

1. Lorsque la méthodologie et le terrain du mémoire sont définis, le/la requérant·e complète et signe le formulaire "formulaire 1 enregistrement" et le transmet à l'ArGiLe.
2. Lorsque le/la requérant·e a obtenu une note de 4 ou plus pour son travail de mémoire, il/elle transmet à l'ArGiLe :
  - a. le formulaire "formulaire 2 demande définitive" dûment complété et signé par le/la requérant·e et le/la directeur·rice de mémoire
  - b. toutes pièces justificatives des frais à rembourser
  - c. trois photos du terrain liées à la demande
3. Le/la requérant·e s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires à la détermination de son droit au Fonds de soutien ArGiLe.

### Versement de la somme allouée

L'ArGiLe rembourse les frais effectifs **sur présentation des pièces justificatives**. Le comité d'attribution se réserve le choix du montant final à rembourser.